



Communiqué de presse

Premier accord de partenariat entre les Banques Populaires, les SOCAMA et la FFCGEA pour faciliter le financement des artisans

Paris, le 15 décembre 2011

Michel Roux, Directeur du Développement Banques Populaires, Gilbert Rebeyrole, Président de la Fédération Nationale des Sociétés de Caution Mutuelle et Artisanale (SOCAMA) et Serge Turpin, Président de la Fédération Française des Associations de Gestion et de Comptabilité et des Centres de Gestion d'Économie de l'Artisanat (FFCGEA) ont signé le premier accord de partenariat visant à faciliter le financement des artisans.

Les Banques Populaires et les SOCAMA, acteurs clés de l'économie régionale, financent, garantissent et accompagnent les petites entreprises.

La Fédération Française des Associations de Gestion et de Comptabilité et des Centres de Gestion d'Économie de l'Artisanat (FFCGEA), dans le cadre de sa mission, souhaite favoriser l'accès au crédit des artisans et faciliter leur accompagnement financier.

Les Banques Populaires, les SOCAMA et la FFCGEA décident d'unir leurs compétences respectives pour mettre en place un ensemble d'actions en faveur des artisans adhérents des FFCGEA, au travers d'un accord de partenariat.

Cet accord destiné aux artisans adhérents de la FFCGEA a pour principaux objectifs :

- ♦ **d'obtenir une meilleure réactivité** dans le traitement du dossier des porteurs de projets intéressés par les offres Banque Populaire et SOCAMA grâce à la mise en place, entre les Banques Populaires et les Centres de Gestion, d'un outil informatique de transmission des demandes de financement en ligne.
- ♦ de **répondre aux problématiques de protection du patrimoine privé du chef d'entreprise** grâce aux financements permettant de supprimer ou de limiter fortement la prise de garanties personnelles : « Prêt express SOCAMA sans caution personnelle » et « Prêt SOCAMA transmission-reprise ».
- ♦ **d'améliorer la prévention des difficultés des artisans,**
 - par l'expertise des adhérents de la FFCGEA permettant l'identification en amont des premières difficultés d'une entreprise,
 - par la proximité des Banques Populaires et des SOCAMA auprès des artisans en régions ; les banques s'engagent à recevoir annuellement chaque artisan adhérent de la FFCGEA.

A propos des Banques Populaires et des SOCAMA :

Créées par et pour les entrepreneurs, les Banques Populaires forment aujourd'hui le 4^e réseau bancaire en France. Il compte 17 Banque Populaires régionales et deux banques à compétence nationale, le Crédit Coopératif et la CASDEN Banque Populaire.

La Banque Populaire, avec 3 300 agences et plus de 6 000 conseillers de clientèle professionnelle, accompagne plus d'un million de professionnels.

Les Banques Populaires sont les partenaires de 360 000 artisans commerçants, soit un artisan sur trois et un commerçant sur quatre. Partenaire historique des Chambres de Métiers et 1^{er} distributeur de prêts à la création d'entreprise avec une part de marché de 26.4 %, le réseau Banque Populaire finance plus de 70 000 projets chaque année.

Afin de mieux répondre aux besoins des TPE, les Banques Populaires s'appuient sur le réseau des 26 sociétés de caution mutuelle artisanale (SOCAMA).

Dans le cadre du programme Compétitivité et Innovation de la Communauté européenne en faveur des petites entreprises et en partenariat avec le Fonds Européen d'Investissement, les Banques Populaires et les SOCAMA, distribuent des prêts de développement sans caution personnelle du dirigeant ou de sa famille. Le Prêt Express Socama sans caution personnelle qui peut aller jusqu'à 30 000 €, répond ainsi à une attente historique des artisans. Les Banques Populaires proposent également le Prêt SOCAMA transmission-reprise jusqu'à 150 000 € avec caution personnelle limitée.

En 2010, les Socama ont garanti plus de 29 500 prêts pour un montant de 838 millions d'euros et gèrent un encours global de 2,4 Md.

A propos de la Fédération Française des Associations de Gestion et de Comptabilité et des centres de Gestion et d'Economie de l'Artisanat :

La FFCGEA, fondée par les Chambres de métiers et de l'artisanat et les organisations professionnelles du secteur des métiers, a pour mission de fédérer, d'accompagner et de représenter les professionnels de l'expertise comptable sous forme associative : les associations de gestion et de comptabilité (les AGC) et les centres de gestion et d'économie de l'artisanat. Créées et dirigées par les entrepreneurs pour être au service de leurs entreprises, les AGC sont une alternative mutualiste à l'expert-comptable. Plus de 30 000 entreprises artisanales bénéficient aujourd'hui de l'expérience et de l'expertise de ces centres adhérents en matière d'accompagnement. Ceux-ci constituent un outil important au service de leur développement. La FFCGEA compte aujourd'hui plus de 40 adhérents dont, notamment, le réseau Gestélia.

Contacts presse BPCE – Banque Populaire

Oriane Bauduin : 33 (0)1 58 40 73 95
Christine Françoise : 33 (0)1 58 40 46 57

presse@bpce.fr - www.bpce.fr

Contact presse FFCGEA

Marie Christine Combet : 33 (0)1 47 64 00 22

mc.combet@ffcgea.fr - www.ffcgea.fr